

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/06/03/2020021147/justel>

Dossier numéro : 2020-06-03/03

Titre

3 JUIN 2020. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 mars 2004 portant normes de produit de véhicules

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 09-06-2020 page : 41741

Entrée en vigueur : 19-06-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le présent arrêté transpose:

1° la directive déléguée (UE) 2020/362 de la Commission du 17 décembre 2019 modifiant l'annexe II de la directive 2000/53/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux véhicules hors d'usage en ce qui concerne l'exemption autorisant l'utilisation de chrome hexavalent comme agent anticorrosion pour les systèmes de refroidissement en acier au carbone dans les réfrigérateurs à absorption des autocaravanes ;

2° la directive déléguée (UE) 2020/363 de la Commission du 17 décembre 2019 modifiant l'annexe II de la directive 2000/53/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux véhicules hors d'usage en ce qui concerne certaines exemptions relatives à la présence de plomb et de composés de plomb.

[Art. 2](#). Dans l'annexe I de l'arrêté royal du 19 mars 2004 portant normes de produit de véhicules, les modifications suivantes sont apportées:

1° la ligne 8, e), est remplacée par ce qui suit :

"8 e) Lood in soldeer met een hoog smeltpunt (d.w.z. loodlegeringen met ten minste 85 gewichtsprocent lood)	(2)	X"	" 8 e) Le plomb dans les soudures à haute température de fusion (alliages de plomb contenant au moins 85 % de plomb en poids)	(2)	X"
---	-----	----	---	-----	----

2° la ligne 8, f), b), est remplacée par ce qui suit :

"8 f) b) Lood in andere flexibele penconnectorsystemen dan het pasvlak van kabelboomconnectoren	Voertuigen met typegoedkeuring van vóór 1 januari 2024 en reserveonderdelen voor deze voertuigen	X"	" 8 f) b) Plomb utilisé dans les systèmes à connecteurs à broches conformes autres que la zone de jonction des connecteurs de faisceaux pour véhicules	Véhicules réceptionnés avant le 1er jan vier 2024 et pièces de rechange pour ces véhicules	X"
---	--	----	--	--	----

3° la ligne 8, g), est remplacée par ce qui suit :